

Séance du Conseil Municipal du jeudi 29 Janvier 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-neuf janvier à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 21 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Marie-Line BARRÉ, Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Excusée : 1 Isabelle BEN, Nadine CAUZETTE,

Absents : 2 Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE.

Madame Marie-Line BARRÉ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu du 09 Décembre 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités :

– Article L1612-1 modifié par Ordonnance N°2009-1400 du 17 novembre 2009 - Article 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

– Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

– En outre, jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Crédits ouverts au Budget 2014		moins	Dette en capital	
TOTAL :	230 252 €	moins	33490,00 €	= 196 762 €
	196 762 €	x	25%	= 49 190,50 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de la réglementation à hauteur des chiffres ci-dessus.

A ce jour, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

– Remboursement Caution Logement Communal (article 165)	310,00 €
– Facture Bodet Cloche Mairie (article 21758)	1 050,00 €
– Facture MCP achat tronçonneuse Dolmar (article 2158)	357,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1) accepte les propositions de Monsieur le Maire exposées ci-dessus,

2) autorise ces dépenses d'investissement qui ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2 - Remboursement MMA et FFCL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- les assurances MMA Coutet-Dubos - situé 3, Place des Capucins - 32110 NOGARO - proposent un règlement de neuf cents euros (900 €) pour le remboursement suite au vol de l'outillage à l'atelier communal du 1er Novembre 2014.
- la fédération française de la Course Landaise - située 1600 avenue du Président Kennedy - BP 201 - 40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex a procédé à une étude concernant des arènes démontables en partenariat avec 11 communes et la FFCL. Sur un budget total disponible de 47 500 €, il a été effectivement dépensé la somme de 25 918 €. 12 517,07 € doivent donc être reversés à toutes les communes au prorata de leur apport initial soit pour la commune de Viella : mille cent trente-sept euros et quatre-vingt-douze cents (1137,92 €).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

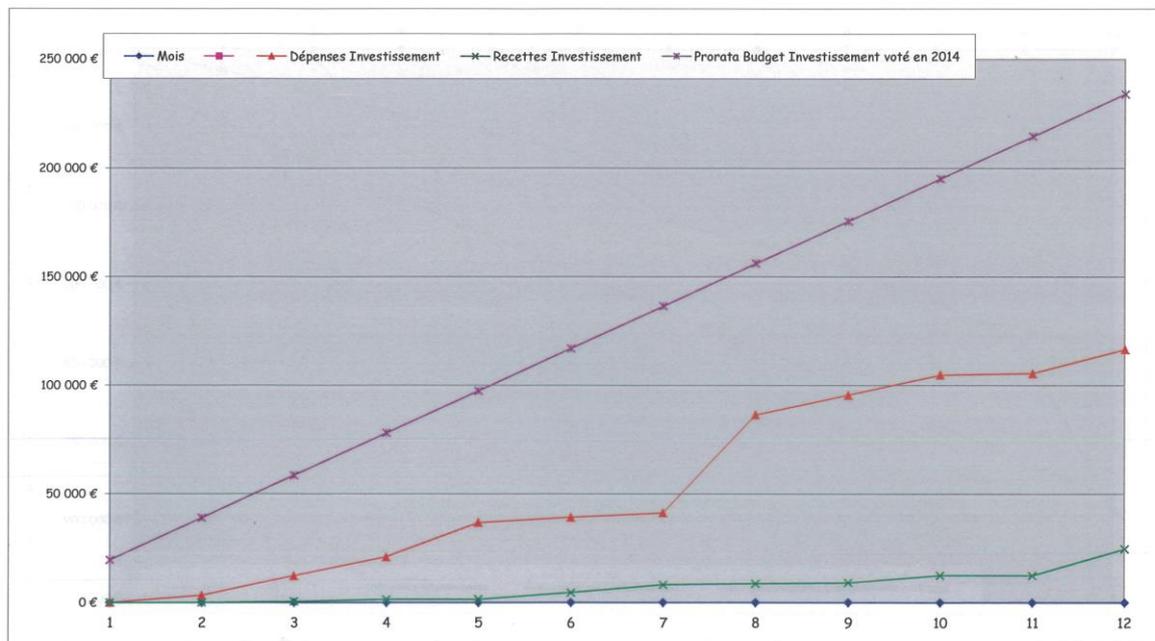
Accepte le règlement de la somme de neuf cents euros (900 €) de MMA.

Accepte le règlement de la somme de mille cent trente-sept euros et quatre-vingt-douze cents (1137,92 €) de la FFCL.

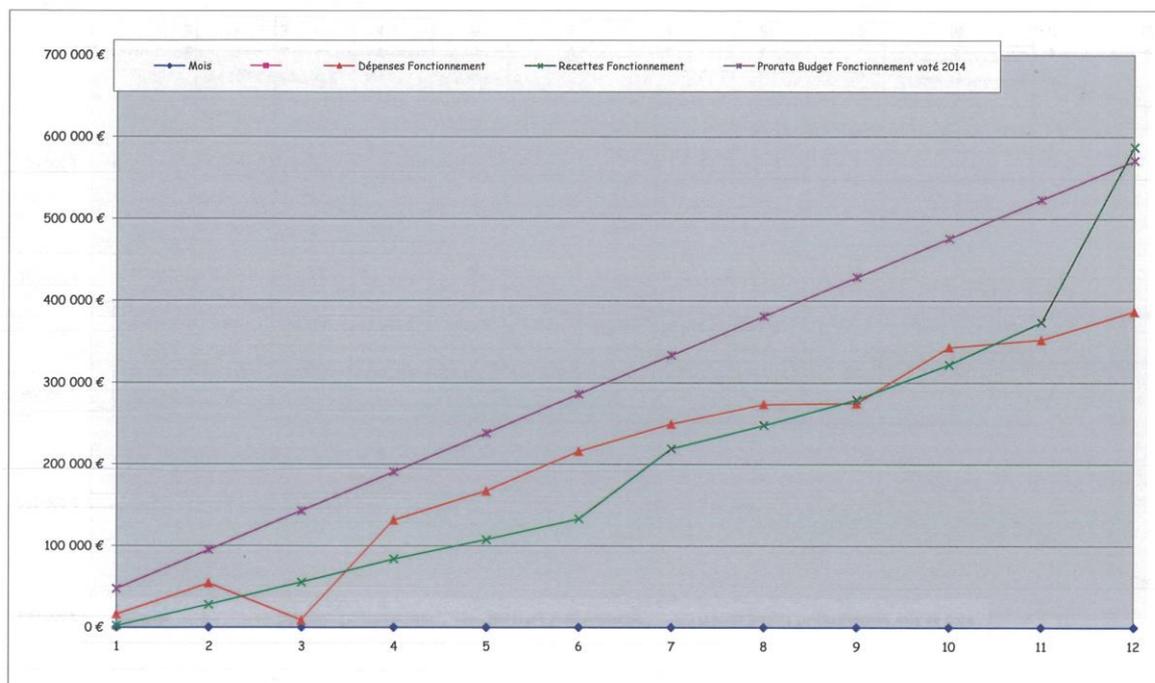
3 - Budget 2014 :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Dépenses Fonctionnement	16 377 €	54 204 €	8 872 €	131 227 €	166 945 €	215 375 €	249 041 €	272 804 €	273 906 €	342 505 €	351 880 €	386 517 €
Recettes Fonctionnement	2 144 €	28 050 €	55 238 €	83 754 €	107 646 €	132 939 €	218 884 €	247 296 €	278 563 €	321 362 €	373 457 €	587 495 €
Prorata Budget Fonctionnement voté 2014	47 577 €	95 153 €	142 729 €	190 306 €	237 883 €	285 460 €	333 036 €	380 612 €	428 189 €	475 766 €	523 342 €	570 919 €
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Dépenses Investissement	0 €	3 190 €	12 199 €	20 892 €	36 754 €	39 088 €	41 191 €	86 331 €	95 406 €	104 696 €	105 482 €	116 488 €
Recettes Investissement	0 €	0 €	458 €	1 343 €	1 413 €	4 492 €	8 082 €	8 576 €	8 976 €	12 328 €	12 330 €	24 607 €
Prorata Budget Investissement voté en 2014	19 487 €	38 974 €	58 461 €	77 948 €	97 435 €	116 922 €	136 409 €	155 896 €	175 383 €	194 870 €	214 357 €	233 842 €

INVESTISSEMENT



FONCTIONNEMENT



4 - Assainissement Collectif :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour le moment, nous sommes dans l'attente de recevoir les arrêtés d'attribution des subventions du Conseil Général d'une part pour 15% et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'autre part pour 25%.

Une réunion publique en date du Mercredi 25 Février 2015 au Foyer Municipal à 20h est prévue pour informer la population en présence de Monsieur le Maire, de messieurs et mesdames les Conseillers Municipaux et du bureau d'étude SETMO.

5 - Maison des Associations :

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire ayant été refusé par Mme La Sous Préfète et les services de la DDT du Gers, plusieurs propositions pour le maintien de ce projet sont à examiner :

- N°1 : achat de la grange de la Famille DONADI au passage des Arènes pour 25 000 € et rénovation du Bâtiment supposant de nombreux travaux à réaliser et un investissement important.

- N°2 : amélioration du vestiaire du stade avec suppression du vestiaire de gauche, de la cuisine et du WC actuel pour ne faire qu'une seule pièce. De plus, pour ne pas avoir à demander de permis de construire et pour recevoir la chambre froide : création à l'extérieur d'un local d'une surface inférieure à 20 m². Précisons que ces travaux seront réalisés avec l'aide de bénévoles. Une estimation de l'investissement pour l'achat des fournitures est de 15 000 euros à prévoir au budget 2015.

- N°3 : Mêmes travaux que pour la proposition N°2 avec la demande d'un permis de construire pour une extension du bâtiment existant de 30% de la surface soit environ 30m². Le coût des travaux est plus important.

- N°4 : Attendre l'élaboration d'un P.L.U.I Intercommunal par la CCAA ce qui permettra de rendre constructible le terrain et la réalisation de la Maison des Associations telle que prévue dans le dossier établi par l'architecte Monsieur DUGARRY.

Après études et discussions des avantages et des inconvénients propres à chaque proposition, le Conseil Municipal retient le projet Numéro 2.

6 - Budget 2015 :

Monsieur le Maire On constate une baisse progressive et conséquente de la Dotation Forfaitaire des Communes en vue d'une contribution au redressement des finances publiques.

2014	2015	2016	2017
2210 €	2210 €	2210 €	2210 €
	5450 €	5450 €	5450 €
		5450 €	5450 €
			5450 €
- 2 210 €	- 7 660 €	-13 110 €	- 18 589 €

Propositions de Travaux en Investissements

Aménagement Vestiaires du Stade	15 000 € TTC
Devis entreprise Delord :	
- Vitrines Drapeaux	1962,00 € TTC
- Remplacement Portes fenêtres de la Mairie	7027,20 € TTC
- Remplacement des fenêtres de la Mairie	3523.92 € TTC
- Travaux logement communal école maternelle Toiture	11063,00 TTC
- Remplacement menuiserie	5618.93 € TTC
- Isolation des combles	1403.15 € TTC
Achat outillage	
- Tronçonneuse	360.00 € TTC
- Roto-fil	840.00 € TTC
TOTAL	46 798,20 € TTC

7 - Adhésion ADIL:

Monsieur Le Maire présente l'A.D.I.L et demande au Conseil son avis pour une éventuelle adhésion.

L'A.D.I.L est une source d'information pour les élus sur le logement. Elle apporte une aide juridique aux communes pour la rédaction des baux de location des logements communaux. Elle fournit des informations pour la revalorisation du montant des loyers, des informations concernant l'habitat indigne, entre autres.

Le montant de la cotisation s'élève à 0.25 € par habitant soit 138.75 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote l'adhésion à l'A.D.I.L.

8 - Modification des statuts de la CCAA :

La CCAA souhaite prendre la compétence : « Lutte contre la Grêle » avec l'association ALFA 32. Pour cela, une modification des statuts est nécessaire. La commission de transfert des charges de la CCAA a évalué la participation de notre commune à 757 €.

Cette somme sera ajoutée chaque année à notre contribution à la CCAA.

En cas d'augmentation de la contribution de la CCAA au fonctionnement de l'association, nous verserons toujours 757 € quel que soit le montant demandé par l'association.

C'est le budget de la CCAA qui financera le complément.

Le Conseil Municipal accepte que la CCAA prenne cette compétence et vote à l'unanimité des membres présents la délibération acceptant la modification des statuts de la CCAA pour prendre la compétence « lutte contre les fléaux atmosphériques ».

9 - Information sur le Prêt à Taux Zéro (PTZ) :

Monsieur le Maire indique que 5920 communes rurales sont éligibles au « Prêt à Taux Zéro » pour le financement de l'achat de l'habitat ancien à condition d'effectuer des travaux de rénovation dans un délai de 3 ans. Cette mesure vise à la revitalisation des centres bourgs. Viella fait partie des 5920 communes éligibles pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter.

10 - Demande de Subvention A.D.O.T. :

L'A.D.O.T est une association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains qui sollicite une subvention. Le Conseil Municipal décide de ne donner aucune réponse pour l'instant. L'assemblée prendra une décision au moment du vote du budget 2015.

Aux vues de la nécessité de réduire le budget de la commune, il nous faudra également réduire les aides et les soutiens aux associations.

11 - Communauté des Communes d'Aire sur l'Adour : PLUI :

La Communauté des Communes d'Aire sur Adour a adressé un courrier à la Commune nous informant de l'élaboration de son P.L.U.I. Cette dernière demande si la Commune souhaite être associée ou consultée lors de cette élaboration.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à l'élaboration du PLUI de la communauté des communes d'Aire sur l'Adour.

12 - S.C.O.T. : Syndicat Mixte Adour Tursan Chalosse :

La mairie a également reçu un courrier du Syndicat Mixte Adour Tursan Chalosse relatif à l'élaboration du S.C.O.T Schéma de Cohérence Territoriale. Le syndicat demande si la commune de Viella souhaite être associé ou consulté à cette élaboration.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas du S.C.O.T. du Syndicat Mixte Adour Tursan Chalosse.

13 - Programme Voirie 2015 :

Monsieur Éric DELUC a rencontré Monsieur Michel PERE de la CCAA pour préparer le programme voirie 2015. Le programme de fonctionnement 2014 (fauchage, curage des fossés, et point à temps, etc...) a été réalisé. Mais compte tenu des difficultés financières rencontrées par la CCAA en 2014, le programme de travaux en investissement a été fortement diminué.

14 - Recensement de la Population : INSEE :

Un courrier de l'INSEE informe le Conseil Municipal du recensement de la population.

Population légales en vigueur à compter du 1er janvier 2015 :

Population municipale :	534
Population comptée à part :	21
Population totale :	555

15 - Informations sur les Agents Communaux :

Le dossier médical de Monsieur Bernard RIBERT a été expertisé par le Comité Médical. Monsieur Bernard RIBERT bénéficie d'une prolongation de son Congé de Longue maladie jusqu'au 28 décembre 2015.

Le dossier médical de Madame CHARLAT DEDEBAN Maryse a également été expertisé par le Comité Médical qui a décidé dans un premier temps d'une prolongation de son Congé de Longue durée jusqu'au 26 mars 2015. Puis dans un second temps d'une reprise à temps partiel thérapeutique (50% de son temps de travail) de préférence l'après-midi pour une durée de 3 mois.

16 - Questions diverses :

↳ Le Relais :

Cette association effectue la collecte de Textiles (Point Tri du Stade). En 2013, 1898 kg ont été collectés et 2136 kg en 2014.

Nous sommes invités à la Journée Portes Ouvertes du Relais à Marciac le jeudi 12 Février 2015 à 10h00. Ce sera Madame Yvette DUVIGNAU qui représentera la commune à cette occasion.

↳ Travaux SDEG :

Le poste Transformation N°33 « Colonel » sera construit sur le terrain du « Clos Madeleine Dabadie ».

L'entreprise Bouygues Énergies réalisera également le déplacement du réseau « Le Mailluquet » et l'extension BTA Montardon ainsi que la lampe EP au Chemin des Vignes.

↳ Régime indemnitaire et enveloppe annuelle pour les agents de la commune.

↳ Vœux 2015 :

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des nombreux vœux reçus à la mairie ainsi que des demandes diverses de subventions de la Banque Alimentaire, du Secours Catholique et du Secours Populaire Français.

↳ Alerte Gendarmerie :

Monsieur le Maire fait également part du message d'alerte de la Gendarmerie « Défacement ou Défaçage » relatif au piratage internet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 26 Février 2015 à 20h00